



Festakt Wasserkraftwerk Hagneck, 14.9.2017

Jubiläum 150 Jahre Juragewässerkorrektion – von staatspolitischer Bedeutung

Grussbotschaft von Marc Chardonens, Direktor Bundesamt für Umwelt BAFU

Es gilt das gesprochene Wort

Sehr geehrte Frau Regierungsrätin Barbara Egger-Jenzer
Madame la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Sehr geehrte Vertreterinnen und Vertreter der Kantone und Gemeinden,
Sehr geehrte Damen und Herren

Habitant au bord du Lac de Morat, j'entretiens évidemment **un lien étroit avec la région des Trois Lacs**. C'est aussi pour cette raison que je me réjouis particulièrement d'être ici pour fêter avec vous cet événement historique que constitue les 150 ans de la première correction des eaux du Jura.

Je me plais à rappeler que l'Office fédéral de l'environnement que je dirige ne s'occupe pas que de protection de l'environnement au sens habituel du terme. Il s'occupe également de **protection contre les dangers naturels**, phénomènes qui ont été particulièrement présents et dramatiques en Suisse au cours de ces dernières semaines.

Der **Bundesbeschluss von 1867**, mit dem die Bundesversammlung den Kantonen Bern, Freiburg, Solothurn, Waadt und Neuenburg einen Beitrag von 5 Millionen Franken «zum Zwecke der Korrektion der Juragewässer» bewilligte, hat eine **grosse staatspolitische Bedeutung**.

Zum einen ermöglichte er eines der ersten **Subventionsprojekte** der jungen Eidgenossenschaft. Als Rechtsgrundlage diente dabei der **Wohlfahrts-Artikel der Bundesverfassung**. Er gestattete es dem Bund, öffentliche Werke zu unterstützen, im Interesse der Bevölkerung. Mit dem Wohlfahrts-Artikel wurde das Fundament des schweizerischen Subventionssystems gelegt.

Zum anderen war der Bundesbeschluss von 1867 die **Geburt der Verbundaufgabe** bei der Sicherheitsinfrastruktur. Erstmals arbeiteten damals **Bund, Kantone und Gemeinden zusammen** – eine Errungenschaft, die bis heute mit viel Erfolg gepflegt wird.

Il y a 150 ans les premiers ouvrages de protection contre les crues ont donc rendu possible **le développement du Grand Marais**. Le bien-être s'est alors considérablement amélioré et l'économie a véritablement pris son essor.

La correction des eaux du Jura a eu des effets positifs, mais pas seulement pour la région du Grand Marais. La sécurité de la population fut aussi améliorée de manière importante pour les **cantons situés en aval**, à savoir Soleure, Argovie et même Bâle, ainsi que pour les **cantons riverains des Trois Lacs** situés en amont que sont Fribourg, Neuchâtel et Vaud.

Au fil du temps, il a fallu toutefois constater que la Correction des eaux du Jura a également été liée à des **effets moins favorables**. La biodiversité a considérablement régressé, même si on peut admettre qu'une compensation importante est apparue avec la formation de la **Grande Cariçaie** sur la rive sud du Lac de Neuchâtel. L'espace réservé pour les cours d'eau a également très fortement diminué. Aujourd'hui, ce sont les sols tourbeux du Grand Marais qui se tassent année après année au point de mettre en danger leur fertilité.

Comme il y a un siècle et demi, la réalisation et l'entretien d'infrastructures performantes de protection contre les crues sont une **condition déterminante de la prospérité et de la qualité de vie** pour la région des Trois Lacs ainsi que pour les régions situées en aval et en amont. Il s'agit là d'une **tâche commune** que doivent assumer **secteur privé, communes, cantons et Confédération**.

Grâce aux expériences effectuées, nous en savons aujourd'hui évidemment plus qu'il y a 150 ans. Nous savons en particulier qu'il faut considérer les **mesures d'aménagement des cours d'eau comme un tout**, tel que cela a été réalisé ici sur le canal de Hagneck ces dernières années. Les **infrastructures de sécurité** comme les digues ou les barrages de régulation doivent fonctionner de manière irréprochable. C'est la première des choses. Mais les **aspects environnementaux** doivent également être améliorés, que ce soit la biodiversité, la qualité des sols ou la mise à disposition des surfaces nécessaires pour les cours d'eau. On fait ainsi d'une pierre deux coups. D'une part, on poursuit **l'œuvre des pionniers** d'il y a un siècle et demi, d'autre part on contribue à **donner une vitalité nouvelle à toute une région**.

Je vous remercie de votre attention.